



HARMONIE MUTUELLE FAIT ÉVOLUER SA STRATÉGIE CLIMAT

Paris, le 27/08/2026 – *Alors que les engagements pris en 2022 ont d'ores et déjà été dépassés en 2025, les délégués d'Harmonie Mutuelle, représentants élus des adhérents, ont adopté, à l'occasion de l'Assemblée Générale le 26 juin dernier, de nouveaux objectifs climatiques à horizon 2030.*

DES OBJECTIFS DÉPASSÉS PORTÉS PAR LA DÉCARBONATION DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENTS

En 2022, lors de l'adoption de sa première stratégie climat en Assemblée Générale, Harmonie Mutuelle prenait l'engagement de réduire de 48,2 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. **Trois ans plus tard, cet objectif est déjà dépassé : la baisse atteint 48,8 % en 2025.**

Une dynamique principalement portée par la décarbonation du portefeuille d'investissements d'Harmonie Mutuelle, dont l'empreinte carbone a baissé de 57 %, au-delà de l'objectif de -50 % fixé pour 2030.

UNE TRAJECTOIRE ACTUALISÉE ET INÉDITE

Cette performance a conduit à la volonté d'approfondir et de mettre à jour la stratégie climat sur un périmètre désormais élargi aux activités prévoyance de Mutex, filiale d'Harmonie Mutuelle depuis 2025.

Au-delà de continuer à réduire l'empreinte carbone de l'entreprise, cette **stratégie soutient une démarche inédite** : adapter le fonctionnement de l'organisation aux défis climatiques et agir, plus largement, sur son écosystème en encourageant l'adoption de réflexes positifs en matière de santé et d'environnement. L'Assemblée Générale a ainsi approuvé la stratégie climat 2026-2030 qui fixe 3 grandes ambitions :

- **Faire d'Harmonie Mutuelle l'acteur de référence des co-bénéfices en santé, climat et biodiversité** dans le secteur de l'assurance de personnes, **à travers le déploiement de l'Éco-santé**, un mouvement pour permettre à chacun d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé, dans le quotidien comme dans le milieu professionnel. Harmonie Mutuelle souhaite ainsi encourager l'adoption de réflexe positifs en matière de santé et d'environnement. Par exemple, en continuant de sensibiliser ses adhérents à l'impact du climat sur la santé, par la promotion des Interventions Non Médicamenteuse et le réemploi de dispositifs médicaux ou encore en incitant ses entreprises clientes à agir sur la décarbonation du système de santé à travers des accompagnements dédiés tels que la réalisation d'un bilan carbone et d'un plan d'action associé ;
- **Réduire de 40 %¹ l'intensité des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement de l'entreprise mais aussi l'adapter aux défis climatiques** en accentuant notamment la décarbonation des déplacements professionnels, du parc immobilier et en favorisant le recours aux mobilités durables ;
- **Réduire de 50 %² les émissions liées au portefeuille d'investissement** en agissant notamment sur la prise en compte des enjeux les plus critiques pour la santé, le climat et la biodiversité (charbon, pétrole, gaz, etc.) pour les actifs côtés ou encore en augmentant le nombre de projets financés favorables à la santé et à l'environnement (soins, emploi, prévention en soutenant les entreprises dont l'activité a un impact positif sur les facteurs de santé).

Ces objectifs de réduction couvrent plus de 90 % des émissions mesurées n'excluant que les émissions qu'Harmonie Mutuelle ne peut maîtriser, comme les trajets de ses adhérents pour venir en agence, par exemple.

¹ Base de référence : bilan carbone étendu réalisé sur l'année 2019, sur un périmètre désormais élargi aux activités de Mutex.

² Idem.

« L'environnement n'est pas un sujet de santé annexe : c'est un véritable enjeu de santé publique. Avoir dépassé nos objectifs environnementaux est un signal fort qui nous encourage à aller encore plus loin. Avec ces ambitions nouvelles pour notre stratégie climat, nous ne visons plus seulement à réduire notre propre empreinte carbone : nous souhaitons aussi aider nos adhérents et nos entreprises clientes à adopter des comportements qui protègent à la fois leur santé et l'environnement. C'est tout le sens de notre mouvement de l'Éco-santé, au cœur de cette nouvelle feuille de route. », explique **Lionel Fournier, directeur Impact et Santé Durable d'Harmonie Mutuelle.**

« Cette nouvelle étape de notre stratégie climat s'appuie sur une dynamique collective qui s'incarne, chaque jour, sur le terrain, portée par les délégués et les salariés d'Harmonie Mutuelle. En amplifiant notre action autour de l'Éco-santé, de notre fonctionnement interne et de nos investissements, nous actualisons et approfondissons nos engagements : agir sur les facteurs de santé en amont pour créer des co-bénéfices concrets pour la santé, le climat et la biodiversité. C'est cette dynamique, mesurée et toujours en progression, qui nous permet d'être un acteur de référence en la matière. », conclut **Anne-Julie Clary, vice-présidente santé et écologies d'Harmonie Mutuelle.**



À PROPOS D'HARMONIE MUTUELLE

1^{ère} mutuelle santé et prévoyance de France, membre fondateur du Groupe VYV, et entreprise mutualiste à mission depuis 2021, Harmonie Mutuelle protège plus de 5 millions de personnes et garantit son engagement de redistribution : l'engagement 80/20 et le dividende Éco-santé. Elle propose un modèle d'accompagnement intégré, fondé sur trois piliers stratégiques – la prévention, la santé, la prévoyance – et sur la multi-protection de ses adhérents et entreprises clientes (épargne-retraite, assurance vie, etc.). Cette approche globale lui permet d'offrir une couverture complète à chaque étape de leur vie. Partenaire privilégié des entreprises et branches professionnelles, elle accompagne plus de 180 000 entreprises et entrepreneurs dans la protection et le développement de leur capital humain.

Son ancrage territorial fort, soutenu par un collectif de près de 7 200 collaborateurs et délégués, ainsi que par un réseau de près de 200 agences locales, lui permet d'agir concrètement au plus près des besoins. Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Au-delà de son rôle d'assureur, Harmonie Mutuelle se distingue par un modèle singulier alliant performance économique et impact sociétal. La mutuelle s'engage ainsi à donner à chacun les moyens d'agir plus tôt, plus vite et autrement sur sa santé à travers un mouvement collectif et pionnier : l'Éco-santé. Premier acteur hors équipementier à faire bouger les Français, elle promeut également les bienfaits de l'activité physique sur la santé, mentale et physique, à travers plus de 500 événements sportifs organisés, chaque année, sur l'ensemble du territoire.

Harmonie Mutuelle, *Avançons collectif*

[Harmoniemituelle.fr](https://www.harmoniemituelle.fr)



À PROPOS DU GROUPE VYV

Union Mutualiste de Groupe (UMG) créée en 2017, le Groupe VYV est issu du rapprochement de plusieurs mutuelles et d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Il défend le droit à la santé pour tous et incarne la force du collectif.

Le Groupe VYV intervient à travers trois métiers : assurances & retraite, soins & accompagnement, logement.

Avec 10 000 élus locaux et militants, dont près de 2 600 délégués élus parmi les adhérents et 49 000 collaborateurs, les mutuelles et entités du Groupe VYV s'engagent à favoriser la co-construction, le dialogue avec leurs publics, l'accessibilité pour toutes et tous, l'ancrage local et l'éco-responsabilité.

Son réseau d'agences et d'établissements, déployé sur l'ensemble du territoire, lui permet d'être au plus près des besoins des employeurs publics et privés, de protéger 10,3 millions de personnes, en accompagner et soigner 6 millions, et en loger près de 400 000.

Son chiffre d'affaires de 11,6 milliards d'euros et son résultat net de 288 millions d'euros en 2025 confirment sa place de premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

Parce que la santé est un droit, le Groupe VYV, groupe mutualiste de santé et de protection sociale, agit grâce à ses mutuelles et à son réseau d'établissements de soins et de logements, pour que personne ne soit laissé de côté.



www.groupe-vyv.fr



CONTACTS PRESSE

Candice Piekacz – candice.piekacz@inderp.fr – 06 71 38 53 15

Céline Kéruzoré – celine.keruzore@inderp.fr – 06 03 92 15 49

